

FORMULAIRE D'AVIS DE PARTICIPATION

Pour une assemblée générale des détenteurs d'obligations à taux fixe de 4,00 % émises par Opérateur de Réseaux d'Energies SC (la « **Société** ») et garanties par ORES Assets SC, arrivant à échéance le 2 octobre 2021 (ISIN BE6242530952, Common Code 082632387) (les « **Obligations** ») (les « **Détenteurs d'Obligations** ») qui se tiendra le vendredi 11 décembre 2020 à 9 heures (heure normale d'Europe centrale) (l'« **Assemblée** ») ou tel que notifié pour toute Assemblée Ajournée (l'« **Assemblée Ajournée** »).

Les termes commençant par une majuscule non définis dans les présentes auront la signification qui leur est conférée dans le memorandum d'information en date du 10 novembre 2020, qui peut être consulté sur le site internet de la Société à l'adresse <https://www.ores.be/news-finances>.

Le présent formulaire doit être complété, signé et retourné à Mme Rosalia Tudisca, Secrétaire Générale de la Société avant minuit (heure normale d'Europe centrale) le lundi 7 décembre 2020 au siège de la Société (Avenue Jean Monnet 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve) ou par courrier électronique (infosecretariatores@ores.be).

Le soussigné (nom et prénom/dénomination de la société)

.....

Domicile/siège

.....

N° de passeport/carte d'identité

.....

Détenteur d'un montant principal total d'Obligations en EUR de

.....

Par les présentes (*)

(*) *Veillez cocher l'une des trois cases suivantes de votre choix et compléter comme nécessaire*

	<p><u>1. Confirme son intention de participer à l'Assemblée en personne (auquel cas il/elle doit présenter sa carte d'identité ou son passeport pendant l'Assemblée)</u></p>
	<p><u>2. Désigne Mme Rosalia Tudisca (Secrétaire Générale de la Société) en qualité de mandataire ou toute personne désignée par elle qui agira comme son mandataire (le « Mandataire A ») afin de la/le représenter à l'assemblée et de le/la représenter à l'Assemblée et de voter de la manière suivante sur les résolutions proposées (indiquées ci-dessous) (les « Résolutions »)</u></p> <p><i>(*) Veillez entourer la réponse de votre choix.</i></p> <p>Résolution 1 : Pour/Contre</p> <p>Résolution 2 : Pour/Contre</p> <p>Toute Résolution ne deviendra effective que si toutes les autres Résolutions sont également approuvées.</p>

	<p>Le Mandataire A est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) participer à toutes les délibérations et à voter au nom du soussigné sur les Résolutions ; (ii) signer la liste des participants, le procès-verbal de l'Assemblée concernée et toutes les annexes qui l'accompagnent ; et (iii) de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ce mandat. <p>Par les présentes, le soussigné ratifie et approuve tous les actes accomplis par le Mandataire A. Le Mandataire A votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. Si aucune instruction de vote n'est donnée au Mandataire A concernant les points respectifs de l'ordre du jour ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, le Mandataire A votera toujours en faveur de toutes les Résolutions.</p>
	<p>3. Désigne comme mandataire la personne suivante (le « Mandataire B »)</p> <p>Nom et prénom¹</p> <p>Domicile</p> <p>N° de passeport/carte d'identité</p> <p><i>(le Mandataire B doit présenter sa carte d'identité ou son passeport pendant l'Assemblée)</i></p> <p>À l'effet de le/la représenter à l'Assemblée et de voter de la manière suivante sur les résolutions proposées (indiquées ci-dessous) (les « Résolutions ») (*) :</p> <p><i>(*) Veuillez entourer la réponse de votre choix.</i></p> <p>Résolution 1 : Pour/Contre</p> <p>Résolution 2 : Pour/Contre</p> <p>Toute Résolution ne deviendra effective que si toutes les autres Résolutions sont également approuvées.</p> <p>Le Mandataire B est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) participer à toutes les délibérations et à voter au nom du soussigné sur les Résolutions ; (ii) signer la liste des participants, le procès-verbal de l'Assemblée concernée et toutes les annexes qui l'accompagnent ; et (iii) de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ce mandat. <p>Par les présentes, le soussigné ratifie et approuve tous les actes accomplis par le Mandataire B. Le Mandataire B votera au nom du soussigné conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. Si aucune instruction de vote n'est donnée au Mandataire B concernant les points respectifs de l'ordre du jour ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, le Mandataire B votera toujours en faveur de toutes les Résolutions.</p>

¹ Veuillez compléter. En l'absence d'instruction spécifique, la Société désignera comme Mandataire Mme Rosalia Tudisca (Secrétaire Générale de la Société).

1 Propositions de résolutions

1.1 Proposition de Résolution 1 - Extension de la date de maturité des Obligations jusqu'au 15 décembre 2030, amortissement, modification du taux d'intérêt et des dates de paiement d'intérêts et signature de la Garantie, de la Convention d'Agent Complémentaire et du Clearing Services Agreement

1.1.1 Extension de la date de maturité des Obligations jusqu'au 15 décembre 2030 et amortissement

(a) *Approbation de l'extension de la Date d'Échéance jusqu'au 15 décembre 2030 et de l'amortissement*

Décision (i) d'approuver l'extension de la date de maturité des Obligations jusqu'au 15 décembre 2030 et l'introduction d'un remboursement par amortissement le 15 décembre 2029 et le 15 décembre 2030 et (ii) de modifier les Conditions des Obligations en conséquence de la manière exposée ci-dessous.

(b) *Modification des Conditions des Obligations*

Les Conditions des Obligations sont modifiées comme suit :

(i) *Modification de la Condition 7.2 (Rang et statut des Obligations)*

Dans la Condition 7.2 (*Rang et statut des Obligations*), le premier paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

« Les Obligations sont des obligations, représentatives d'une créance, émises par l'Émetteur. Chaque Obligation donne droit au paiement d'un intérêt annuel et à un remboursement par tranches aux différentes Dates d'Amortissements des Montants d'Amortissements correspondants. »

(i) *Modification de la Condition 7.4 (Définitions)*

(A) Les nouvelles définitions suivantes sont intégrées dans la Condition 7.4 (*Définitions*) :

*« « **Date d'Amortissement** » signifie la Première Date d'Amortissement et la Deuxième Date d'Amortissement, le cas échéant.*

*« **Deuxième Date d'Amortissement** » signifie le 15 décembre 2030.*

*« **Montant d'Amortissement** » signifie, pour chaque Obligation, un montant de 30.000,00 EUR relativement à la Première Date d'Amortissement et un montant de 70.000,00 EUR relativement à la Deuxième Date d'Amortissement.*

*« **Première Date d'Amortissement** » signifie le 15 décembre 2029.*

*« **Valeur Nominale Résiduelle** » signifie, pour une Obligation, la Valeur Nominale dont est soustrait le Montant d'Amortissement qui a été remboursé. » »*

(B) La définition de « Date d'Échéance » est supprimée.

1.1.2 Modification du taux d'intérêt et des dates de paiement d'intérêts

(a) **Approbation de la modification du taux d'intérêt et des dates de paiement d'intérêts**

Décision (i) d'approuver la fixation du taux d'intérêt à un pourcentage calculé par Degroof Petercam, en qualité d'Agent de Calcul, et égal à la somme du Taux de Référence et du Spread, sans pour autant que le taux d'intérêt ainsi calculé par Degroof Petercam ne puisse être supérieur à 1,50 pour cent par an ni inférieur à 0,00 pour cent par an, et la modification des dates de paiement des intérêts et (ii) de modifier les Conditions des Obligations en conséquence de la manière exposée ci-dessous.

(b) **Modification des Conditions des Obligations**

Les Conditions des Obligations sont modifiées comme suit :

(i) *Modification de la Condition 7.5.1 (Taux d'intérêt et dates de paiement des intérêts)*

Dans la Condition 7.5.1 (*Taux d'intérêt et dates de paiement des intérêts*), les deux premières phrases sont remplacées par les phrases suivantes :

*« Chaque Obligation porte intérêt sur sa Valeur Nominale Résiduelle à un taux d'intérêt nominal annuel (le « **Taux d'Intérêt Nominal** ») calculé par la Banque Degroof Petercam SA/NV, en qualité d'agent de calcul, égal à la somme du Taux de Référence et du Spread, sans pour autant que ce Taux d'Intérêt Nominal ne puisse être supérieur à 1,50 pour cent par an ni inférieur à 0,00 pour cent par an. Chaque Obligation porte intérêt à compter de la Date d'Entrée en Vigueur (en incluant celle-ci) à ce Taux d'Intérêt Nominal payable, annuellement à terme échu le 15 décembre de chaque année (la « **Date de Paiement d'Intérêts** »). »*

(ii) *Modification de la Condition 7.5.2 (Accumulation d'intérêts)*

Dans la Condition 7.5.2 (*Accumulation d'intérêts*), la première phrase est remplacée par les phrases suivantes :

« Chaque Obligation cessera de porter intérêt relativement à chaque Montant d'Amortissement à compter de la Date d'Amortissement correspondante.

Chaque Obligation cessera également de porter intérêt à compter de sa date de remboursement anticipé ou de rachat (en incluant celle-ci), à moins que le remboursement de principal ne soit indûment retenu ou refusé à cette date. »

(iii) *Modification de la Condition 7.6.1 (Remboursement à la Date d'Échéance)*

(A) Le titre de la Condition 7.6.1 « Remboursement à la Date d'Échéance » est remplacé par « Amortissement ».

(B) La Condition 7.6.1 est remplacée par le paragraphe suivant :

« A moins qu'elles aient été préalablement achetées et annulées ou remboursées, dans les conditions définies ci-après, chaque Obligation sera amortie en plusieurs tranches aux Dates d'Amortissements et aux Montants d'Amortissements correspondants. Si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le paiement sera dû le Jour Ouvrable suivant. Ce report ne donnera droit à aucun intérêt supplémentaire ou tout autre paiement. En cas de remboursement anticipé conformément à la Condition 7.6.2 ou à la Condition

7.6.3, les Obligations seront remboursées à leur Valeur Nominale Résiduelle. »

(iv) *Modification de la Condition 7.6.2 (Remboursement pour raisons fiscales)*

Dans la Condition 7.6.2 (*Remboursement pour raisons fiscales*), le deuxième paragraphe est remplacé par la phrase suivante :

« Dans ce cas, les Obligations seront remboursées à leur Valeur Nominale Résiduelle, valeur à laquelle sera ajouté tout intérêt échu (le cas échéant) jusqu'à la date effective de remboursement. »

(v) *Modification de la Condition 7.6.3 (Remboursement en cas de Changement de Contrôle d'un Garant)*

Dans la partie (i) (*Remboursement optionnel*) de la Condition 7.6.3 (*Remboursement en cas de Changement de Contrôle d'un Garant*) :

(A) le cinquième paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

« Si, conformément à la présente Condition 7.6.3, des Obligataires déposent des Avis de Demande de Remboursement Anticipé concernant au moins 85% de la Valeur Nominale Résiduelle cumulée des Obligations en circulation à ce moment, l'Émetteur pourra, après avoir notifié un avis aux Obligataires au minimum 10 (dix) et au maximum 20 (vingt) Jours Ouvrables au préalable et conformément à la Condition 7.13, rembourser l'ensemble des Obligations non-échues au Prix de Remboursement Anticipé. »

(B) la définition de « Prix de Remboursement Anticipé » est remplacée par la définition suivante :

« **Prix de Remboursement Anticipé** » signifie un montant égal au montant de la Valeur Nominale Résiduelle de l'Obligation en y additionnant tous les intérêts cumulés mais non payés sur ce montant à (mais à l'exclusion de) la Date de Remboursement Anticipé. »

(vi) *Modification de la Condition 7.9 (Cas de Défaut)*

Le premier paragraphe de la Condition 7.9 (*Cas de Défaut*) est remplacé par le paragraphe suivant :

« Si l'un des événements énumérés ci-dessous (les « **Cas de Défaut** ») venait à se produire, chaque Obligataire pourra notifier à l'Émetteur, par un avis écrit qui lui sera adressé à son siège social, avec copie à l'Agent Domiciliaire, que toutes les Obligations qu'il détient deviennent immédiatement exigibles et remboursables à leur Valeur Nominale Résiduelle majorée, le cas échéant, des intérêts échus jusqu'à la date de paiement et sans autres formalités, sauf s'il a été remédié à ce Cas de Défaut avant que l'Émetteur ait reçu l'avis de l'Obligataire en question. Si, conformément à la présente Condition 7.9, l'Émetteur a reçu des avis émanant d'Obligataires (selon la procédure décrite ci-dessus) concernant au moins 85% de Valeur Nominale Résiduelle cumulée des Obligations en circulation à ce moment, l'ensemble des Obligations deviendra immédiatement exigible et remboursable comme prévu par la présente Condition 7.9. »

(vii) *Modification de la Condition 7.4 (Définitions)*

Les nouvelles définitions suivantes sont intégrées dans la Condition 7.4 (Définitions) :

« **Bloomberg Screen Page** » signifie la page d'affichage sur le service Bloomberg désignée par « EUAMDB10<index> » (ou toute autre page qui pourrait la remplacer sur ce service ou tout service de cotation reconnu tel que sélectionné par la Banque Degroof Petercam SA/NV en qualité d'agent de calcul à sa seule et absolue discrétion si cette cotation n'est pas disponible ou manifestement erronée).

« **Date d'Entrée en Vigueur** » signifie la date à laquelle la proposition de modifications des termes et conditions des Obligations telle qu'elle figure dans le mémorandum d'information en date du 10 novembre 2020 (tel que modifié, reformulé ou complété de temps à autre) entre en vigueur suite à son approbation par l'assemblée générale des Obligataires.

« **Date de Fixation du Prix** » signifie la date à laquelle l'assemblée générale des Obligataires approuve la proposition de modifications des termes et conditions des Obligations telle qu'elle figure dans le mémorandum d'information en date du 10 novembre 2020 (tel que modifié, reformulé ou complété de temps à autre).

« **Date de Fixation du Spread** » signifie la date qui est au moins 8 Jours Ouvrables avant la première date à laquelle l'assemblée générale des Obligataires est convoquée pour l'approbation de la proposition de modifications des termes et conditions des Obligations telle qu'elle figure dans le mémorandum d'information en date du 10 novembre 2020 (tel que modifié, reformulé ou complété de temps à autre).

« **Spread** » signifie un spread qui ne sera pas supérieur à 1,60 pour cent (160 points de base) par an ni inférieur à 1,20 pour cent (120 points de base) par an fixé définitivement par l'Émetteur à la Date de Fixation du Spread.

« **Taux de Référence** » signifie le swap de taux d'intérêt à 10 ans qui apparaît sur la Bloomberg Screen Page à partir de 11 heures HNEC à la Date de Fixation du Prix, exprimé en pourcentage (et arrondi, si nécessaire, à deux décimales près, 0,005 étant arrondi à la hausse). »

- (viii) Suite à l'approbation de la modification du Taux d'Intérêt Nominal, toutes références au « Taux d'Intérêt Nominal » dans les Conditions des Obligations doivent, conformément à ce qui précède, être lues comme des références à un pourcentage, calculé par la Degroof Petercam en qualité d'Agent de Calcul, et égal à la somme du Taux de Référence et du Spread à condition que le taux d'intérêt ainsi calculé par Degroof Petercam ne soit pas supérieur à 1,50 pour cent par an ni inférieur à 0,00 pour cent par an.

1.1.3 Approbation de la signature de la Garantie, de la Convention d'Agent Complémentaire et du Clearing Services Agreement

Décision d'approuver la signature, par les parties concernées, à ou aux alentours de la Date d'Entrée en Vigueur (i) de la Garantie, (ii) de la Convention d'Agent Complémentaire et (iii) du Clearing Services Agreement, chacun ayant sensiblement le même contenu que leur projet

disponible avant l'Assemblée et chacun signé, lors de l'Assemblée (ou, le cas échéant, de l'Assemblée Ajournée), pour besoin d'indentification par le président de l'Assemblée.

1.2 Proposition de Résolution 2 - Modification de la définition d'« Influence Substantiellement Défavorable » dans la Condition 7.9 (*Cas de Défaut*)

1.2.1 Approbation de la modification de la définition d'« Influence Substantiellement Défavorable »

Décision (i) d'approuver la modification de la définition d'« Influence Substantiellement Défavorable » et (ii) de modifier les Conditions des Obligations en conséquence de la manière exposée ci-dessous.

1.2.2 Modification des Conditions des Obligations

La définition d'« Influence Substantiellement Défavorable » reprise à la Condition 7.9 (*Cas de Défaut*) est remplacé par la définition suivante :

« *« Influence Substantiellement Défavorable » signifie, selon le cas, la conséquence de tout événement ou circonstance qui conduirait, en fin de l'exercice, à réduire après résultat de l'exercice concerné, selon les normes comptables BGAAP, à moins de 30% (desquels une marge de flexibilité de 150 points de base peut être soustraite) (i) le rapport entre les Fonds Propres du Garant et le total bilantaire du Garant ou (ii) le rapport entre les Fonds Propres consolidés du Garant et le total bilantaire consolidé Garant »*

2 Blocage des Obligations

En publiant le présent Avis de Participation, le Détenteur d'Obligations confirme que les Obligations susmentionnées ont été bloquées au sens des statuts de l'Émetteur. Le Détenteur d'Obligations joindra au présent formulaire un Certificat de Vote émis par un Teneur de Compte Agréé (*erkende rekeninghouder*) au sens de l'article 6:29 du Code des Sociétés et Associations auprès duquel le Détenteur d'Obligations détient les Obligations, certifiant que les Obligations à propos desquelles un Avis de Participation est donné seront bloquées jusqu'à la première des dates suivantes (i) la date à laquelle le présent Avis de Participation est valablement annulé (y compris en raison de l'annulation de l'Assemblée) et (ii) la Date de Règlement.

3 Modifications de l'ordre du jour de l'Assemblée

En cas de modifications apportées à l'ordre du jour de l'Assemblée et aux Résolutions telles que mentionnées ci-dessus, la Société publiera d'autres projets de résolutions, au plus tard avant minuit (heure normale d'Europe centrale), le lundi 7 décembre 2020. En outre, la Société mettra des formulaires modifiés à disposition pour les votes par procuration. Les votes par procuration qui parviennent à la Société avant la publication d'une version modifiée de l'ordre du jour restent valables pour les points de l'ordre du jour couverts par le mandat, sous réserve toutefois du droit applicable et des autres clarifications fournies dans les formulaires de procuration.

Les Détenteurs d'Obligations qui votent en faveur des Résolutions Extraordinaires seront réputés avoir renoncé à leur droit de présenter leurs Obligations à l'Offre de Rachat.

Si les présentes instructions ne sont pas suffisamment claires, le Détenteur d'Obligations sera réputé avoir voté en faveur des Résolutions.

Les Détenteurs d'Obligations qui soumettent et ne révoquent pas une Instruction de Vote valide pour voter en faveur des Résolutions Extraordinaires seront réputés avoir renoncé à leur droit de soumettre

leurs Obligations à l'Offre de Rachat et toute Instruction de Rachat soumise de la sorte sera réputée invalide jusqu'à ce que ce Détenteur d'Obligations ait révoqué son Instruction de Vote.

En soumettant cette instruction, je reconnais que toutes ces déclarations, garanties et engagements réputés être effectués ou donnés par moi-même en vertu du Mémoire d'Information sont corrects et sont incorporés dans les présentes instructions.

4 Révocabilité/maintien de validité pour l'Assemblée Ajournée

Le présent Avis de Participation peut être révoqué par le soussigné en présentant un avis de révocation à la Société, qui devra être dûment reçu par la Société avant minuit (heure normale d'Europe centrale) le lundi 7 décembre 2020.

Chaque Avis de Participation restera valable, à moins d'être valablement révoqué, pour l'Assemblée Ajournée avec le même ordre du jour si le quorum requis pour l'Assemblée n'est pas atteint.

Effectué à, le

Veuillez dater et signer

Signature(s) :

Nom du Détenteur d'Obligations (*) :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Adresse de courrier électronique :

.....

() Les personnes morales doivent préciser le nom, le prénom et la fonction de la/des personne(s) physique(s) qui signe(nt) en leur nom.*